



Révision du plan d'élimination des déchets ménagers des Landes

Atelier 3 : Les déchets d'assainissement 1^{er} Décembre 2010

Trivalor

Département déchets et écologie industrielle

Sommaire

- **Le bilan 2009 de la gestion des déchets d'assainissement**
- **Rappel des objectifs du plan en vigueur et analyse de leur bonne application**
- **Perspectives à horizon 2016 - 2021**

- 1 -

Le bilan 2009 de la gestion des déchets d'assainissement

1.1 - Préambule

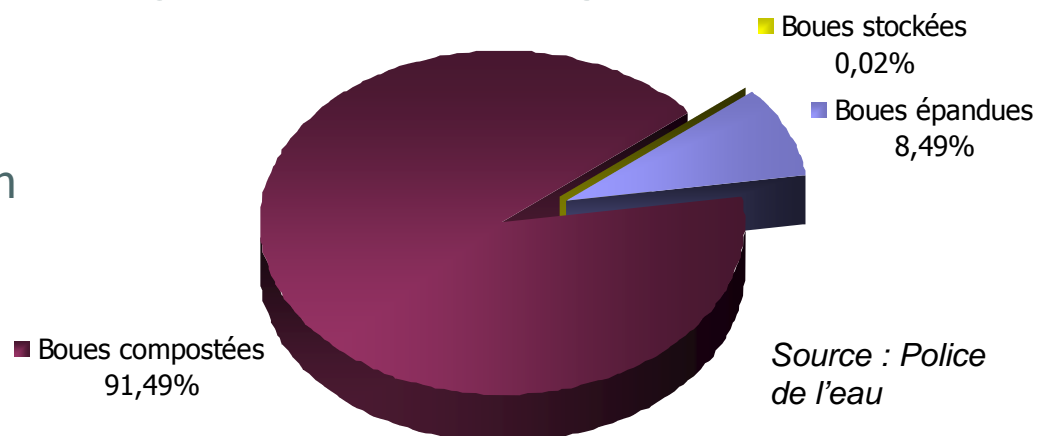
- Le Plan distingue trois types de déchets :
 - les déchets des ménages et assimilés (déchets des artisans, commerçants, administrations et établissements publics, collectés avec les déchets des ménages par le service public),
 - les déchets de l'assainissement public

Ces deux premières catégories relèvent directement de la responsabilité des collectivités.

- les autres déchets assimilés (DIB) et non dangereux des entreprises et des administrations et établissements publics, qui sont collectés par des prestataires privés, mais qui sont traités dans les mêmes installations que les déchets municipaux, sans sujétions particulières.
- Les déchets d'assainissement portent sur :
 - les boues de stations d'épuration,
 - les matières de vidange
 - les graisses, sables et refus de dégrillage des stations d'épuration

1.2 – Bilan 2009 des boues de station d'épuration

- 185 stations actives dans le département en 2009 :
 - 30 stations supplémentaires depuis 2002
 - Plus de la moitié est gérée par le SYDEC (syndicat départemental d'équipement des communes)
 - Les 3/4 des stations ont une capacité inférieure à 2000 équivalents habitants
 - Les ouvrages les plus importants sur les principales villes du département et sur les communes côtières (affluence touristique estivale)
 - Ailleurs, principalement des stations de moins de 1000 équivalents habitants
- 4 678 tonnes de matières sèches (MS) de boues produites
 - +37% depuis 2002
 - Quantité légèrement supérieure à l'objectif du plan en vigueur (4500 TMS pour 2010)
 - Devenir :
 - 92% compostées
 - 8% épandues
 - 0,02% stockées



• Les installations de compostage des boues sur le département :

- 5 stations possèdent une aire de compostage :

Localisation	Production en tonnes de matières sèches (TMS)
Biscarosse	302 t de MS
Hagetmau	73 t de MS
Labenne	171 t de MS
Port d'Albret (Vieux Boucau les Bains)	372 t de MS
Seignosse	113 t de MS
TOTAL	1 031 t de MS

- Le compost produit est épandu dans le cadre d'un plan d'épandage
- Une installation centralisée de co-compostage sur Campet et Lamolère, appartenant au SYDEC :
 - Capacité autorisée : 16 000 T/an pour une siccité \geq à 15%
 - Quantité de boues traitées en 2009 : 9 727 tonnes (boues préalablement déshydratées par unité mobile ou poste fixe sur station), soit environ 1 650T de matières sèches
 - Compost conforme à la norme NFU 44 095.

- Pas de nouveaux projet de valorisation des boues recensées sur le département
- Le traitement des boues hors du département :
 - Site de la Lyonnaise des Eaux à Bardos (64)
 - Site de Vivanat à Risqle (32)
 - Site de Pena Environnement à Saint-Jean-d 'Illac (33)

1.3 – Bilan des autres déchets de l'assainissement collectif

- Pas de donnée sur les autres déchets de l'assainissement
- Estimation à partir de ratios issus de la bibliographie : 800 tonnes de matières sèches

	Teneur en matières sèches (%)	Production (kg/an/hab.)		Tonnage brut	Tonnage de matière sèches
		Bibliographie	Moyenne retenue		
Refus de dégrillage	20 à 40	1,5 à 5,5	1,5	627 t	188 t
Sables	40 à 50	0,5 à 5,5	2,4	1 004 t	452 t
Graisses	50 à 75	0,25 à 1,5	0,6	251 t	157 t

1.4 – Bilan des matières de vidange

- 2009 : 27 500 m³ de matières de vidange, traitées en station d'épuration sur : Biscarrosse , Dax, Hagetmau, Mimizan, Mont de Marsan, Soustons, St Vincent de Tyrosse, Capbreton, Tarnos (stations autorisées), sur Tartas (station non autorisée) et sur l'installation de compostage des matières de vidange et des graisses de la société Labat à Aire-sur-Adour.
- 2002 : 9 800 m³ recensés

- 2 -

Rappel des objectifs du plan en vigueur et analyse de leur bonne application

2.1 – Les objectifs du plan en vigueur

- L'organisation retenue pour les boues de stations d'épuration :
 - Des actions de prévention en amont pour préserver la bonne qualité actuelle des boues (police des branchements industriels, collecte des déchets dangereux,...)
 - Une priorité à la valorisation agricole :
 - Pour les petites stations d'épuration, **une valorisation locale pour limiter les transports**, avec un épandage des boues brutes ou partiellement déshydratées, dans les conditions réglementaires ;
 - Pour les stations qui ne disposent pas de solutions d'épandage local et celles de grande capacité : mise en oeuvre des **solutions de pré-traitement** (déshydratation, séchage stabilisation, hygiénisation) ;
 - Des **expérimentations locales** : bassin à rhyzophytes, épandage en forêt ;
 - Un développement des équipement de **compostage** : pour permettre le compostage des 3 700 tonnes de matières sèches estimées à l'horizon 2010;
 - Des **partenariats avec les coopératives agricoles** pour pérenniser les débouchés
 - Objectif : passer de **85 % à 95 % du tonnage produit en Matière Sèche valorisé en agriculture à l'horizon 2010.**

- L 'organisation retenue pour les matières de vidange
 - Promouvoir l'utilisation des équipements des matières de vidange :
 - la concertation avec la profession et la définition d 'une charte de bonnes pratiques
 - la promotion des professionnels adhérents via la création par les collectivités de services de contrôle des installations d 'assainissement autonome

2.2 – Bilan de l'application des dispositions du plan en vigueur

- **Pour les boues de station d'épuration :**
 - Une pratique conforme aux objectifs et à l'organisation préconisée dans le plan en vigueur :
 - Valorisation locale des boues notamment sur les petites stations d'épuration
 - La mise en œuvre de pratiques de pré-traitement limitant les volumes transportés
 - Un développement du compostage avec la mise en place de l'unité du SYDEC, la réalisation des plateformes de compostage sur quelques grosses stations d'épuration
- **Pour les matières de vidange :**
 - Une structuration de la profession liée à l'évolution réglementaire :
 - Arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges de dispositifs d'assainissement non collectifs;
 - Une très forte augmentation des quantités collectées et déclarées liée à la mise en place des SPANC :
 - 9 800 m³ en 2002
 - 27 500 m³ en 2009

- 3 -

Perspectives à horizon 2016 - 2021

3.1 – Evolution des quantités de déchets d'assainissement

•Boues :

- Perspectives à horizon 2012 établies par la mission de la Chambre d'Agriculture des Landes en 2008 à partir :
 - Des projets de construction ou d'agrandissement des stations d'épuration
 - Des vidanges de lagunes et de filtres plantés de roseaux
- 5403 tonnes de matières sèches à horizon 2012
- L'évolution de la production de boues est liée à l'augmentation de la population, des raccordements aux réseaux de collecte (difficile à estimer) et à l'augmentation des tonnages de matière de vidanges traitées en station d'épuration
 - Les perspectives d'évolution de la population : +0,8%/an
- Perspective 2016: 5 600 tonnes de matières sèches
- Perspective 2021 : 5 800 tonnes de matières sèches

3.2 – Proposition des orientations concernant les boues de station d'épuration

- Pérenniser la valorisation agricole par :
 - La maîtrise de la qualité des boues,
 - La sécurisation du retour au sol
- Limiter le transport des boues par :
 - Une valorisation locale adaptée au contexte local,
 - Une intégration de nouvelles techniques (exemple : méthanisation - séchage),
 - La mise en place de nouvelles capacités de compostage sur le département, en fonction des besoins.
- Le stockage des lots de boues impropres à une valorisation organique (vers un CET de classe 1 ou de classe 2 suivant le polluant)
- Assurer un recueil centralisé des données de la gestion des déchets d'assainissement, afin de :
 - Mieux connaître la production et le devenir des refus de dégrillage, sables et graisses et définir des orientations pour leur gestion.
 - Avoir une vision globale de la gestion des déchets d'assainissement quelque soit leur origine



Ensemble,
développons de nouvelles solutions



Transports & Déplacements
Déchets & Écologie Industrielle
Stratégies Territoriales
Énergies & Climat
Bâtiment Durable
Financement et Gestion
des services publics locaux

Merci de votre attention

Contact :

Véronique Fourage
v.fourage@inddigo.com

Martin de Rancourt
m.rancourt@inddigo.com

Tél. 05 61 43 66 70 – Fax 05 61 43 66 71

www.inddigo.com

Inddigo vous accompagne avec
ses 200 collaborateurs, présents
sur l'ensemble du territoire.

